

APPROUVE



Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

Compte-rendu Procès verbal de la réunion

CPNE-FP du Jeudi 31 janvier 2013

Etaient présents :

Collège Employeur UNIFED :

▪ **Titulaires :**

CROIX ROUGE FRANCAISE : Delphine LE BERRE
FEGAPEI : Xavier DONDEY, Fabienne SEGUENOT
FEHAP : Gilbert LE PICHON, Marion BIJU
FFCLCC – UNICANCER : Sébastien BOSCH
SYNEAS : Katia SMOLENSKY

Collège Salarié :

▪ **Titulaires :**

CFDT : Laurent TERME, Claude DURU
CGT : Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS
CFTC : Patrick EDELINE

▪ **Suppléants :**

CFDT : Philippe BEAUMATIN

UNIFAF - DRED : Estelle BACHER-CHAUVIN, Sofia SAMOUILHAN

Secrétariat administratif et technique : Sandra MACOINE, Géraldine ADAM

Etaient excusés :

CROIX ROUGE FRANCAISE : Muriel SIMEON (titulaire)
FEHAP : Florence LEDUC (*suppléante*)
FFCLCC : Florian GODET (*titulaire*)
SYNEAS : Stéphanie DUVERT (*titulaire*), Dorothée BEDOK (*suppléante*)

FO ACTION SOCIALE : Christian BEAUTIER, Michel CAPELLETTI (*titulaires*)
FFASS – CFE/ CGC: Michel ANDREOZZI, Jean-Baptiste PLARIER (*titulaires*)

CGT : Joëlle LOUSSOUARN-PERRON

CFDT : Philippe BEAUMATIN

CFTC : Pierre HINAULT (*titulaire*)

APPROUVE

REUNION PLENIERE DU 31.01.2013

I – PROJET DE COMPTE RENDU CPNE 29.11.2012

Les modifications (en gras) suivantes sont apportées au compte-rendu :

Point III - Délégations régionales de la CPNE-FP

A. Bilan des DR CPNE-FP ()

Le dernier cas de figure est rectifié comme suit :

« **Une** DR CPNE-FP a obtenu un financement propre pour son fonctionnement (Languedoc Roussillon), la représentation ~~paritaire~~ est ainsi facilitée ».

Point VII – Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications

D. Evaluation des dispositifs SNQ et MM (page 8)

« Les principales limites rencontrées actuellement par les personnes occupant ces **emplois** :

- Une impossibilité de faire valoir leur **formation** en dehors de la branche.
- Une faible potentialité de développement de leur employabilité. »

La CFDT fait une déclaration qu'elle souhaite voir annexée au Compte Rendu (CR) de CPNE :

« Depuis un an, le dossier « Moniteur d'Atelier » (MA) avance au sein de cette CPNE-FP sans que les positions respectives des collègues sur ces dossiers soient clairement actées. Malgré la demande réitérée moult fois par la CFDT Santé – Sociaux de faire apparaître ses positionnements, ceci n'est pas pris en compte dans les comptes rendus.

A plusieurs reprises, nous avons demandé qu'apparaisse au CR notre position. A ce jour, ceci fait toujours défaut. Nous avons réitéré la demande d'engagement dans une démarche vers un Diplôme d'Etat (DE) du métier de MA, quel que soit le secteur dans lequel s'exerce l'activité. Ce qui nous est présenté relève d'une sorte de CQP (Certificat de Qualification Professionnel) pour l'emploi de MA en ESAT, en ne prenant pas suffisamment en compte notre demande. Nous déplorons qu'il n'y ait aucun engagement formel des partenaires sociaux d'évoluer vers autre chose que ce titre de MA d'ESAT. L'objectif initial de DE s'éloigne et nous regrettons cette démarche. Nous éclaircirons ultérieurement la question des processus de décision (vote au sein des collègues).

Ordre du jour des CPNE-FP - Principe de réalité :

Des ordres du jour pléthoriques, avec des documents volumineux et tardifs, qui font que chaque point doit être traité au pas de charge sans réellement en étudier toute la portée et les incidences (d'autant plus quand un point en sous-tend 2 ou 3). La CFDT réclame, à l'instar de ce qui se passe dans nombre de CPNEFP de taille bien moindre que celle-ci, au minimum 6 réunions pour l'année 2013 et la même chose pour 2014, compte tenu de l'importance de l'acte 3 sur la décentralisation, des travaux sur la ré ingénierie des diplômes. »

APPROUVE

Le collège salariés escompte aller à terme sur un diplôme d'Etat de niveau IV mais considère nécessaire de revisiter les formations actuelles.

Monsieur DONDEY prend la parole pour préciser que, concernant la formation renouvelée de moniteur d'atelier, « l'objectif est d'aller à terme vers un diplôme d'Etat ». Cet objectif n'a pas changé.

POINT SUR LE CHANGEMENT DE BUREAU DE LA CPNE-FP

Xavier DONDEY, en indiquant que Laurent TERME s'associait à ses propos, a salué la qualité des travaux effectués sous la Présidence de Madame Annie LECULEE (CGT) et Monsieur Gilbert LE PICHON (UNIFED-FEHAP). Les membres de la CPNE-FP ont pris acte du changement de présidence au sein de la CPNE-FP pour les années 2013-2014.

Monsieur Xavier DONDEY (UNIFED-FEGAPEI) est Président de la CPNE-FP et Monsieur Laurent TERME (CFDT) est Président adjoint de la CPNE-FP, en 2013.

II - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

A. Point sur l'activité du secrétariat administratif et technique de la CPNE-FP

✓ DR CPNE-FP et CFA Centre

La CPNE-FP a reçu un courrier en date du 17.01.2013 des 2 CAF CFA labellisés actuellement sur la région Centre (ITS de Tours et ERTS Olivet), informant de la création d'un CFA social et médico-social de branche hors les murs qui a débuté son activité au 01.09.2012.

La DR CPNE-FP du Centre a également adressé un courrier à la CPNE-FP en date du 16 janvier l'informant de cette initiative, et soutenant le CFA dans sa demande de labellisation à compter de la rentrée 2013.

Les membres de la CPNE-FP saluent cette démarche de rapprochement et la concrétisation du CFA. L'accord 2006-01 dans son article 5 « Habilitation des CFA » prévoit la labellisation d'un seul CFA par région pour une durée de 3 ans.

Les membres de la CPNE-FP répondent positivement à la demande de labellisation du CFA Centre à compter du 01.09.2013. Le CFA recevra une convention de labellisation qui annulera et remplacera les deux conventions actuelles signées entre la CPNE-FP et l'ITS de Tours, d'une part et entre la CPNE-FP et l'ERTS Olivet, d'autre part. Le secrétariat administratif et technique se rapprochera de la Direction Financière d'UNIFAF pour vérifier que cette décision de labellisation n'engendre pas de difficulté quant à la gestion financière des sections.

- ✓ Les remboursements des frais des représentants salariés mandatés au sein des DR CPNE-FP interviendront mi-février 2013.
- ✓ Un courrier informant les DR CPNE-FP de leurs adresses mails et des codes d'accès aux espaces régionaux du site de la CPNE-FP leur sera adressé à compter du 8 février 2013.

B. Point sur l'activité du Bureau

APPROUVE

- ✓ Le 18.02.2013, la Présidence paritaire de la CPNE-FP rencontrera M. Daniel VATANT, conseiller technique pour l'apprentissage et l'alternance et M. Thierry REPENTIN, afin d'être auditionnée dans le cadre de la future réforme relative à l'apprentissage prévue pour cet été.

La Présidence paritaire souhaite profiter de ce rendez-vous pour faire valoir auprès du conseiller nos besoins en financements complémentaires pour développer l'apprentissage au sein de notre branche, notamment pour assurer une prise en charge des salaires, dispositif qui évolue dans une enveloppe limitée correspondant aux 1/5^{ème} des fonds de la professionnalisation.

La DRED indique que l'OPCA UNIFORMATION a obtenu un agrément ministériel en qualité d'OCTA après de longues négociations. En effet, certaines branches adhérentes à l'USGERES sont assujetties à la taxe d'apprentissage, ce qui n'est pas le cas des adhérents de notre branche.

Le collège employeurs de la CPNE-FP indique qu'il serait important de pouvoir trouver des financements complémentaires pour rendre le dispositif plus attractif pour les employeurs tout en évitant que nos établissements soient soumis ultérieurement à une taxe d'apprentissage dont ils ne pourraient supporter le financement.

- ✓ La Présidence de la CPNE-FP participera à la conférence nationale de restitution des résultats de l'enquête emploi 2012 qui se tiendra le 14 février ainsi qu'aux 4 journées interrégionales qui interviendront du 21 au 29 mars prochain.

III. BILAN ET ORIENTATIONS DE LA CPNE-FP

A. Bilan de la Présidence 2011/2012

Le bilan remis aux membres de la CPNE-FP permet de donner une visibilité des différents dossiers traités et de l'activité de la CPNE-FP au cours de ces 2 dernières années.

Les dossiers marquants au cours de ces 2 années ont été les suivants :

- La mise en place et la consolidation des DR CPNE-FP.
- Les trois journées de valorisation de la CPNE-FP et des dispositifs de formation :
 - Apprentissage le 18.11.2011 ;
 - Journée nationale des DR CPNE-FP du 22.03.2012 ;
 - Journée nationale DSB-VAE le 23.05.2012.

Le bilan permet de faire le point sur les actions menées, de pointer les dossiers qui nécessitent un travail plus approfondi (Apprentissage) tout comme ceux qui devront faire l'objet d'une évolution (DSB-VAE).

Il constitue une excellente base de travail pour la nouvelle Présidence paritaire.

B. Note d'orientation 2013/2014

APPROUVE

La Présidence paritaire a travaillé à la préparation d'une nouvelle note d'orientation 2013/2014 faisant suite à la note d'orientation 2010/2011 pour permettre de fixer les axes de travail de la CPNE-FP ces 2 prochaines années :

La Présidence paritaire propose de maintenir les 3 orientations fixées dans la note d'orientation 2010/2011, à savoir :

1. Soutien au déploiement des dispositifs d'accès à la certification (notamment pour l'apprentissage et la VAE).
2. Analyse et suivi des données en régions.
3. Représentation de la Branche en régions.

Il est proposé d'ajouter à celles-ci, 2 orientations supplémentaires pour 2013/2014 :

4. Enquête Emploi 2012 : appropriation par la CPNE-FP et formulation de recommandations.
5. Poursuite de l'amélioration de la reconnaissance de la CPNE-FP dans le paysage institutionnel, dans un souci de cohérence entre les instances, tant au plan national que régional.

Il est proposé de compléter le contenu de cette note d'orientation 2013/2014 sur la base des réponses que nous aurons reçues des questionnaires adressés aux DR CPNE-FP.

Le Bureau est mandaté pour finaliser la note.

Les journées interrégionales organisées fin mars permettront également de pouvoir recueillir les demandes des DR CPNE-FP.

A cet effet, la Présidence paritaire de la CPNE-FP interviendra lors des 4 journées interrégionales qui seront, pour elle, l'occasion de pouvoir diffuser ses orientations politiques 2013/2014 auprès des DR CPNE-FP. Lors de ces journées interrégionales, il conviendra de veiller à la cohérence des messages des instances de la branche (CPNE-FP, Observatoire, UNIFAF).

La Présidence paritaire de la CPNE-FP prendra contact avec les Bureaux de l'Observatoire et d'UNIFAF pour coordonner les messages politiques. Il faut que, lors des journées interrégionales, ce soit la branche et non pas ses instances **de façon** distinctes, qui s'exprime.

IV. DELEGATIONS REGIONALES CPNE-FP

A. Questionnaire final envoyé aux DR CPNE-FP

La version finale du questionnaire ainsi que le courrier d'accompagnement envoyé aux DR CPNE-FP est remis aux membres de la CPNE-FP.

Certaines DR CPNE-FP ont eu besoin d'éclairage quant à la manière de compléter le questionnaire (les Présidents doivent-ils le compléter ensemble ou séparément ?). Certaines DR CPNE-FP profiteront de leur prochaine réunion régionale pour le compléter.

APPROUVE

Il est convenu que si les présidents partagent le même point de vue, un seul questionnaire est requis. En cas de divergence, il conviendra de retourner 2 réponses.

Afin d'alimenter les orientations de la CPNE-FP, il est indispensable que les questionnaires soient transmis au secrétariat de la CPNE-FP avant le 1er avril 2013.

B. Articulation DR CPNE-FP / DRP UNIFAF : mise en place d'un groupe de travail

Il est proposé de réunir un groupe de travail pour réfléchir à l'articulation régionale des instances de la branche sur la base, notamment, des points suivants :

- le retour des questionnaires ;
- le bilan ;
- les retours des journées interrégionales.

Le secrétariat administratif et technique de la CPNE-FP communiquera aux DR CPNE-FP une date de retour des questionnaires en amont de la prochaine réunion plénière du 19 avril.

La réunion du groupe de travail est fixée au 29.04.2013 à 14h.

V – APPRENTISSAGE

A. Etat des lieux des conventions avec les CFA

Pour cette rentrée 2012, la branche a accueilli 738 apprentis, soit approximativement le même volume que l'an passé.

Le dispositif peine à se développer en raison notamment du reste à charge trop important incombant aux employeurs comparé au reste à charge lorsqu'il s'agit de contrats de professionnalisation. Il serait opportun de pouvoir bénéficier de financements régionaux (certaines Agence Régionales de Santé (ARS) auraient apporté une aide en abondant certains budgets d'établissements).

Les membres de la CPNE-FP préconisent la sollicitation d'une aide sur les salaires/aide à l'embauche afin d'accroître l'attractivité de ce dispositif.

Le tableau synthétique présenté fait uniquement référence aux rentrées enregistrées pour les formations prioritaires, financées par l'OPCA au titre de l'apprentissage. Les associations de la branche accueillent cependant d'autres apprentis sur des emplois non définis comme prioritaires (secrétariat, cuisinier...), ceux-ci émergeant sur d'autres sources de financement.

Fort est de constater que certaines régions sont loin de remplir le volume que leur a attribué la CPNE-FP. Il serait important de pouvoir mener une campagne d'information auprès des employeurs.

Les membres considèrent que les DR CPNE-FP et les CFA ont un rôle à jouer dans la promotion du dispositif auprès des employeurs.

B. Rénovation de la formation de maître d'apprentissage

- La DRED présente un bilan de la formation de tuteur.

APPROUVE

La DRED réalise un point d'étape sur la refonte de la formation de tuteur en vigueur depuis septembre 2011.

En 2011, la CPNE-FP a refondu le dispositif de formation de tuteur propre à la Branche en termes de contenu et de modalités de réalisation. Il se différencie d'une formation de tuteur de droit commun par ses 3 modules distincts, d'une durée de 40h maximum chacun :

- Module « Formation tuteur de proximité – les bases ».
- Module « formation tuteur de proximité – approfondissement ».
- Module « formation tuteur référent ».

859 salariés ont été formés sur ce nouveau dispositif de branche, avec 70% qui se forment uniquement sur le module (tuteur de proximité, les bases), et 16 % des bénéficiaires qui se forment sur les 3 modules, ce qui montre bien la nécessité d'outiller la fonction tutorale et la démarche volontaire des employeurs.

Les régions les plus consommatrices sont l'Ile de France et Rhône Alpes suivies par l'Aquitaine et la Bretagne.

On constate la prégnance du secteur des personnes handicapées, suivi du secteur des personnes âgées (10%), du sanitaire (9%) et de la protection enfance (8%) ainsi qu'un engagement fort des employeurs sur ce dispositif.

Il a été convenu de communiquer sur les résultats obtenus suite à la refonte de ce dispositif et de le mettre en lien avec les contrats de génération et les emplois d'avenir.

- La rénovation de la formation de maître d'apprentissage

Le projet vise à mettre en place un module de formation obligatoire et spécifique destiné aux maîtres d'apprentissage d'une durée de 40h pour septembre 2013 qui viendrait compléter la formation de « Tuteur de proximité- les bases ». A l'issue d'un travail qui a réuni la CPNE-FP, les services techniques d'Unifaf et les CFA labellisés de la Branche, trois domaines de compétences ont été identifiés :

- Contexte légal et réglementaire.
- Co-construction du parcours professionnel.
- Accompagnement à la qualification professionnelle.

Le cahier des charges, une fois validé, sera mis en ligne sur le site de la CPNE-FP : www.cpne-fp.fr

Les CFA sont chargés de la mise en œuvre de ce module spécifique et de l'instruction des dossiers.

Trois scénarii sont possibles pour la diffusion du cahier des charges :

- La diffusion du cahier des charges est effectuée par le CFA à l'ensemble des organismes de formation labellisés sur le tutorat.
- La diffusion du cahier des charges est confiée aux CFA qui ont la possibilité de cibler les organismes destinataires (organismes labellisés sur le tutorat ou non).
- La CPNE-FP diffuse le cahier des charges à l'ensemble des organismes de formation.

Après échanges, il est décidé que le CFA :

APPROUVE

- informe l'offre labellisée existante sur le tutorat ;
- choisit ses opérateurs sur la base du cahier des charges 2013 ;
- lorsque le CFA est labellisé pour l'accueil de moins de 20 apprentis, retient un seul organisme prestataire ;
- lorsque le CFA est labellisé pour l'accueil de plus de 20 apprentis, retient au moins deux organismes prestataires ;
- informe la CPNE-FP de son choix.

La CPNE-FP les informera préalablement de l'envoi du cahier des charges par courrier.

Une mesure dérogatoire a été mise en place pour les CFA qui souhaitent candidater : dans ce cas, le CFA devra envoyer son dossier à la DRED qui sera chargée de son instruction pour le compte de la CPNE-FP.

Il est prévu que la DRED fasse circuler un projet de cahier des charges par mail à la Présidence paritaire de la CPNE-FP pour validation, avant une diffusion sur le site de la CPNE-FP.

La CPNE-FP enverra un courrier aux CFA pour les informer de la procédure d'appel d'offre mise en œuvre.

Financement de la formation de maître d'apprentissage :

Actuellement, la formation du maître d'apprentissage est financée dans le cadre de la prise en charge du coût de la formation de l'apprenti (sur la base d'un forfait horaire).

La CPNE-FP a convenu de solliciter l'OPCA pour que le financement de la formation de maître d'apprentissage ainsi que les frais annexes soient pris en charge sur le Fonds d'Intervention. Cette demande sera faite de manière à ce que ce point puisse figurer à l'ordre du jour du CAP du 22.04.2013.

VI – RELATION AVEC L'OFFRE DE FORMATION

Un projet de convention CPNE-FP/Offre de formation a été remis aux membres de la CPNE-FP.

Il est proposé d'adresser un courrier au Bureau de l'UNAFORIS et des réseaux de formation sanitaire pour solliciter un rendez-vous afin d'échanger sur les orientations fixées dans le projet de convention.

Deux réflexions sont formulées en séances :

- Quid des partenariats possibles avec des universités ?
- De quels moyens dispose l'UNAFORIS pour œuvrer en direction des organismes de formation ?

APPROUVE

Il est à considérer que cette convention instaure un partenariat privilégié sur le plan qualitatif en particulier entre la branche et certains réseaux de formation mais n'exclut en aucun cas toute autre forme de collaboration.

Les membres de la CPNE-FP conviennent de la nécessité de formaliser un engagement avec ces réseaux de formation dans l'intérêt des salariés et des employeurs.

Après échanges, il est convenu que ce projet de convention soit retravaillé de la façon suivante :

- Un tronc commun.
- Un contenu spécifique aux formations médico-sociales.
- Un contenu spécifique aux formations sanitaires.

De même, il serait opportun de distinguer deux documents : la convention elle-même précisant les orientations politiques du partenariat avec l'offre de formation et l'annexe à la convention précisant les actions mises en œuvre pour décliner ces orientations.

Les thématiques seront retravaillées tel que « Travail de simplification des certifications » (4^{ème} orientation) : ce travail ne revient pas à la CPNE-FP mais à la CPC.

VII – DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

A. Projet de plan d'actions DSB-VAE

Il est à constater de fortes disparités de fonctionnement entre les pôles ressources.

Il conviendrait de pouvoir investiguer pour connaître les raisons de certaines difficultés (structuration ? ingénierie pédagogique ?) de fonctionnement. La CPNE-FP souhaiterait confier cette mission aux DR CPNE-FP.

La DRED indique que les congés VAE sont en augmentation au moment où le DSB est en baisse. Le dispositif en lui-même ne serait pas en cause : les statistiques de la DRED démontrent que les personnes ayant suivi le DSB ont de bien meilleurs résultats que celles qui ont fait une VAE 24 heures.

La plaquette d'information DSB-VAE éditée par UNIFAF semble comporter quelques ambiguïtés en terme de destinataire : le message cible uniquement les salariés.

De plus la notion de DSB-VAE semble souvent associée à une démarche individuelle du salarié alors qu'il s'agit d'un processus de co-décision. L'appellation est inappropriée.

UNIFAF propose de retravailler sa plaquette d'information pour assurer une meilleure orientation du message.

Un courrier co-signé par UNIFAF et la CPNE-FP sera adressé aux établissements de la branche en vue de relancer le dispositif.

Les membres de la CPNE-FP fixeront, lors de la réunion plénière du 19.04.2013, un calendrier de travail quant à la rénovation de ce dispositif en fonction des priorités retenues par la Présidence

APPROUVE

Il est prévu que le Bureau prépare, pour la prochaine CPNE-FP, un document sur les priorités à mettre en œuvre par la CPNE-FP pour relancer, voire réformer ce dispositif, avec les échéances correspondantes.

B. Rénovation de la formation de moniteur d'atelier

La DRED a proposé un document pour élargir la réflexion sur la rénovation de la formation de moniteur d'atelier en ESAT aux champs de l'insertion d'une part et des IME/IMPRO, d'autre part, suite aux discussions paritaires lors de la dernière réunion plénière du 29.11.2012.

Une différence notable est faite entre les champs professionnels de l'Insertion/ESAT et l'IME/IMPRO qui ne comporte pas, pour ce dernier, d'activité de production.

Si la CPNE-FP décide de proposer une certification englobant ces 2 champs la formation risque de ne pas être professionnalisante pour tous les métiers concernés.

Plusieurs hypothèses : une certification qui serait MA ESAT et Insertion avec la possibilité pour les personnes travaillant en IME et IMPRO de la suivre.

Il est rappelé le cadre de départ de la demande : le portrait réalisé par l'Observatoire sur le Moniteur d'atelier en ESAT a constitué l'élément de base de cette réflexion. Le travail demandé à la DRED quant aux référentiels s'appuie sur la situation en ESAT. Toutefois, il faut bien entendu pouvoir permettre aux personnes travaillant dans le champ de l'Insertion, des IME/IMPRO de pouvoir obtenir cette certification si elles le souhaitent.

Ainsi, le scénario 3 **initié par la CPNE-FP et proposé par la DRED semble convenir convient** davantage à l'esprit initial de la demande. Le descriptif d'activités proposé correspond aux spécificités des deux champs.

Compte tenu des champs de compétences communs avec le secteur de l'insertion, la CPNE-FP du 31 janvier 2013 valide la proposition faite par la DRED d'intégrer au référentiel de formation des contenus spécifiques relevant de l'insertion, sans modifier pour autant l'architecture du projet et notamment les activités et compétences déjà validées précédemment en groupes de travail.

L'expérimentation suivante est proposée :

- Démarrage à la rentrée 2013 sur base du cahier des charges validé par la CPNE-FP.
- Trois expérimentations seront menées : 2 sur un territoire où sont présents l'UNAFORIS et l'AFPA, 1 sur un territoire où est uniquement présente l'AFPA et 1 sur 1 territoire où est uniquement présent l'UNAFORIS.

Un groupe de travail paritaire se réunira le 03.04.2013 à 10h pour valider les objectifs de la formation de Moniteur d'atelier

Le 10.06.2013 à 10h se tiendra un comité de pilotage expérimental réunissant le groupe de travail paritaire et les partenaires institutionnels.

APPROUVE

VIII – PSE

Un tableau synthétique présentant les éléments du PSE mené par l'association MONTJOIE a été communiqué aux membres de la CPNE-FP :

Association	Etablissement	Effectif total	Nombre de salariés concernés par le PSE	Situation des salariés	Catégories d'emplois concernées
Montjoie	Les Sources – Flers (61)	47	47	44 CSP 3 salariés licenciés	Educateur, SNQ, Chef de service, Moniteur d'atelier, secrétaire...

IX – ENQUETE EMPLOI 2012

La CPNE-FP participera et interviendra lors des journées interrégionales.

Un courrier a été adressé aux Présidences paritaires de l'Observatoire et d'UNIFAF pour demander à assurer la cohérence des interventions des instances.

Présence de la CPNE-FP aux différentes journées :

- Lyon le 21.03.2013 : M. le Pichon (collège employeurs) et Mme Léculée (collège salariés).
- Bordeaux le 22.03.2013 : M. Dondey (collège employeurs) et Mme Léculée (collège salariés).
- Le Mans le 27.03.2013 : M. Terme (représentera les 2 collèges).
- Paris le 29.03.2013 : M. Dondey (collège employeurs) et M. Terme (collège salariés).

Les Présidences paritaires des DR CPNE-FP seront invitées à ces journées.

Un courrier de la CPNE-FP sera adressé à l'UNIFED pour solliciter la prise en charge des frais de déplacements des présidents de collège salariés (ou leurs mandatés) de DR CPNE-FP tout comme du Président du collège salariés (ou son mandaté) pour se rendre à ces manifestations.

X – OBSERVATOIRE

N'ayant eu connaissance du rapport final sur l'évaluation des dispositifs de surveillants de nuit qualifiés et de maîtresses de maison que tardivement et **Compte-tenu de son du volume du rapport et de l'ampleur de la réflexion à conduire**, il est convenu de fixer une réunion de groupe de travail paritaire pour échanger sur son contenu et les préconisations.

APPROUVE

Cette réunion est fixée au 29.04.2013 à 10h à UNIFAF.

XI – LISTE DES FORMATIONS PRIORITAIRES DE LA CPNE-FP

La liste des formations prioritaires a été actualisée suite aux propositions du groupe de travail paritaire mandaté pour travailler sur le sujet.

Les membres de la CPNE-FP souhaiteraient que cette liste puisse être étudiée et mise à jour chaque année.

Une réserve est émise sur le Baccalauréat professionnel et le BEP ASSP.

En outre, un travail complémentaire de la DRED est en cours sur les diplômes universitaires et inter-universitaires, notamment sur la durée minimale de la formation permettant de garantir « la qualité » du DU ou DUI.

Une fois ce travail réalisé, la liste actualisée sera diffusée.

Compte-rendu

Rédigé par : Sandra MACOINE/ Fabienne SEGUE Date : 19/03/2013

Validé par : Xavier DONDEY

Validé par : Laurent TERME